

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 FEVRIER 2018.

Le vingt-deux février deux mil dix-huit, à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de SAULCHERY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. PAUDIERE Claude, Maire.

Présents : MM. PAUDIERE Claude, ROUX Guy, DESOEUVRES François, GARDON Julien, GRATIOT Nicolas, PELAN Jean-François, POUPART Daniel, Mmes COSTES GAILLARD Régine, COUSIN Sandra, FRANC Juliette.

Excusés : M. BRISVILLE Rémy, pouvoir donné à M. PELAN Jean-François, M. NIOBE Yanice, pouvoir donné à Mme COSTES GAILLARD Régine.

Absents : Mme CHABROL Florence
M. CHEVRIER Patrick

Secrétaire de séance : Mme FRANC Juliette

M. le Maire ouvre la séance à dix-neuf heures trente minute. Le nombre de présents étant de 10, le quorum est atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer puisque la majorité de ses membres en exercice est présente, conformément à l'article L 2121.17 du CGCT. M. le Maire soumet à l'approbation des membres, le procès-verbal du 12 décembre 2017. Aucune observation n'étant faite, celui-ci est adopté à 12 voix POUR.

N° 2018/001 FINANCES - ENCAISSEMENT DE CHEQUES / VOYAGE SCOLAIRE 2017

Votes : 12 POUR

VU la délibération 2017/033 autorisant M. le Maire à encaisser les chèques (participation parentale et remboursement de l'aide du département/foyer concerné) consécutifs au voyage scolaire de juin 2017, VU l'absence de délibération, hormis celle émanant du vote du BP 2017, engageant ce projet, CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'apporter explications et justificatifs aux titres à émettre,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

- **CONFIRME** les conditions d'organisation et de financement du projet : participation parentale fixée à 90€/enfant, reversement à la commune de l'aide versée aux parents (selon les règles instaurées par le Conseil Départemental de l'Aisne – rentrée scolaire 2016/2017 - voir PJ en annexe 1), le reste étant inscrit au BP 2017 de la commune de SAULCHERY.
- **AUTORISE** M. le Maire à encaisser les chèques présentés et appliquer la décision présente.

N° 2018/002 FINANCES - AVENANT CEREG / TRAVAUX HYDRAULIQUES

Votes : 12 POUR

M. le Maire d'expliquer le bien-fondé de cet avenant.

VU les sollicitations plus importantes que prévues, suite aux réunions du groupe de travail, CONSIDÉRANT qu'il est par conséquent nécessaire de fixer le coût prévisionnel définitif en application des articles 5.1 et 5.2 du CCAP et de modifier le taux de rémunération du marché de maîtrise d'œuvre, Un avenant est présenté à l'assemblée délibérante (annexe 2)

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

- **ACCEPTTE** l'avenant et les conditions énoncées,

- **AUTORISE** M. le Maire à signer le-dit document.

N° 2018/003 FINANCES – SUBVENTIONS - DEMANDE DE SUBVENTIONS DETR 2018

Votes : 12 POUR

Considérant la possibilité de solliciter des subventions auprès des services de l'Etat pouvant participer aux projets budgétaires 2018 de la commune, M. le Maire propose à l'assemblée de déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2018, pour :

- L'acquisition de matériels d'entretien et de voirie,
- Des travaux (électricité) au titre des économies d'énergie sur l'ensemble des bâtiments communaux,
- Réhabilitation complète de l'habitation communale sise 102 Route Nationale.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- **DECIDE** de présenter pour l'année 2018, les dossiers de demande de subvention présentés,
- **SOLLICITE** les subventions maximales au titre de la DETR 2018,
- **PRECISE** que le montant non subventionné de cette demande, sera pris en charge par le budget communal,
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces afférentes à la présente décision.

N° 2018/004 FINANCES – SUBVENTIONS - DEMANDE DE SUBVENTIONS CDDL 2018

Votes : 12 POUR

Considérant la possibilité de solliciter des subventions auprès des services du Département au titre du CDDL pouvant participer aux projets budgétaires 2018 de la commune, M. le Maire propose à l'assemblée de déposer un dossier de demande de subvention, pour :

- Les reprises de concessions du cimetière communal,
- Des travaux (électricité et chauffage) au titre des économies d'énergie sur l'ensemble des bâtiments communaux,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- **DECIDE** de présenter pour l'année 2018, les dossiers de demande de subvention présentés,
- **SOLLICITE** les subventions maximales au titre du CCDL 2018,
- **PRECISE** que le montant non subventionné de cette demande, sera pris en charge par le budget communal,
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces afférentes à la présente décision.

N° 2018/005 INTERCOMMUNALITE - USESA / ADHESION COMMUNE DE CHARLY SUR MARNE *Votes : 12 POUR*

M. le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la demande d'adhésion à l'USESA de la commune de CHARLY SUR MARNE.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- Vu l'avis favorable donné par le Comité Syndical de l'USESA en séance du 6 décembre 2016,

- Donne un avis favorable à la demande d'adhésion de la commune de CHARLY SUR MARNE à l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne (USES).

2. INFORMATIONS & QUESTIONS DIVERSES

- M. DESOEUVRES :
 - Rappelle la date de la prochaine brocante fixée au 10 juin 2018.
- M. GARDON :
 - Transmets les inquiétudes des riverains Rue des Chaumonts et de Montoizelle, concernant une source mise à jour consécutivement à des plantations du vignoble et qui, par temps hivernal, devient dangereuse puisque rend la chaussée verglacée.
- Mme FRANC :
 - Signale un affaissement inquiétant sis Rue du Pont, aux abords du n°66.
- Mme COSTES GAILLARD :
 - Informe des dates des inscriptions scolaires (du 12 au 31 mars 2018),
 - Informe d'une remise en état d'un chemin d'exploitation dit « des Marterois », sur une partie, à sa charge.
- Mme COUSIN :
 - Informe de l'état du trottoir sur une partie de la RD 969, abords Rue de la Boue.
- M. GRATIOT :
 - Dit qu'il poursuivra la remise en état du chemin des Marterois, sur la continuité de ceux réalisés à la charge de Mme COSTES GAILLARD, et ce jusque ses parcelles,
 - Signale l'affaissement de deux bouches (assainissement) Rue de Perpeigneux.
- M. ROUX :
 - Informe de la pose de trois nouveaux panneaux d'affichage municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h.

**Vu par nous PAUDIERE Claude, Maire de la commune de SAULCHERY,
pour être affiché le 28 février 2018.**

Le Maire,

PAUDIERE Claude.